

La journée d'étude se déroulera en présentiel, selon les exigences sanitaires à cette date

TARIFS ET INSCRIPTIONS

Inscriptions IRTS de Franche-Comté en ligne sur www.irts-fc.fr

- Tarif individuel : 60 €
- Tarifs groupes : consulter notre site

CONTACT PREFAS

Nasséra SALEM, cadre pédagogique

03 81 41 61 22

nassera.salem@irts-fc.fr

Séverine CHAPOUTOT, secrétaire

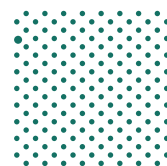
03 81 41 61 02

severine.chapoutot@irts-fc.fr

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

1 rue Alfred de Vigny
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr



JOURNÉE D'ÉTUDE

Organisée en partenariat avec le réseau Adaptéa

Les ESAT : Des structures inclusives, inscrites sur un territoire



JEUDI 20 JANVIER 2022

8H30 - 17H00

IRTS de Franche-Comté

AMPHITHÉÂTRE CLAUDE-NICOLAS LEDOUX



RÉSEAU
adaptéa
LA VALEUR HUMAINE AJOUTÉE

Destinés à des personnes adultes en situation de handicap, les centres d'aide par le travail (CAT), rebaptisés ESAT par la loi du 11 février 2005, se sont développés à un rythme soutenu au cours de ces quarante dernières années. Les ESAT offrent aujourd'hui de nombreux emplois protégés.

Entre entreprises et services d'action sociale, les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) offrent aux personnes handicapées qu'ils accueillent « des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social ».

La crise économique, sanitaire et sociale a mis en exergue le rôle des dispositifs et structures dans les territoires, dont les ESAT, qui accompagnent les plus fragiles vers le marché du travail. D'autant que l'intégration sociale, la non-discrimination, l'égalité des chances sont devenues les maîtres mots de la politique du handicap en France et en Europe. Pourtant, des interrogations persistent sur l'adéquation des ESAT aux nouveaux enjeux humains et sociaux : Favorisent-ils l'intégration et les choix de vie ? Représentent-ils de bons moyens pour répondre aux attentes des personnes handicapées ? Sont-ils adaptés à la politique de maîtrise des coûts publics ?

Par ailleurs, la crise de l'emploi, qui met à l'écart de la vie professionnelle une proportion importante de la population, questionne avec insistance les ESAT sur leur identité (centres d'emploi ou structures d'accompagnement ?) et sur leur légitimité même : pourquoi créer des solutions à caractère professionnel pour les personnes handicapées alors que de nombreuses personnes valides sont dépourvues d'emploi ? Au nom de la non-discrimination, ira-t-on jusqu'à nier les besoins spécifiques des personnes handicapées qui, pourtant, dans un certain nombre de situations, nécessitent le recours à des services et à des institutions spécialisées ?

L'égalisation des chances, pour atteindre l'égalité des droits, ne doit-elle pas faire une place aux structures spécialisées et, en ce qui concerne l'emploi, aux ESAT afin de ne pas réduire les débats et opposer les solutions (l'intégration totale ou le travail protégé) ?

La non-discrimination signifie-t-elle le renoncement ou l'effacement des prestations, des institutions et des services spécialisés ?

L'ESAT est ainsi une structure à double finalité, à la fois de travail et médico-sociale, une structure de l'Économie Sociale et Solidaire, qui permet à près de 120 000 travailleurs handicapés une intégration par le travail, que le milieu ordinaire n'est ni prêt ni en mesure d'organiser.

Le travail, toutefois ne constitue pas le seul facteur d'intégration des travailleurs handicapés et par conséquent ne peut être le seul aboutissement d'une politique d'insertion sociale.

Le concept de prise en charge s'appuie également sur l'accompagnement médico-social qui met en œuvre ou favorise l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale.

A partir du rapport IGAS d'octobre 2019 sur le modèle des Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT), Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes Handicapées, a lancé une concertation « avec les parties prenantes du secteur pour répondre aux enjeux structurels de modernisation attendus par ces établissements. Cette démarche vise également à aider les professionnels dans l'accompagnement de nouveaux profils de travailleurs, notamment dans le champ du handicap psychique. »

Nous le voyons, les enjeux économiques, sociaux, humains, psychologiques sont cruciaux tant pour les personnes en situation de handicap, que pour la société toute entière.

L'objectif de cette journée d'étude est de présenter un état des lieux critique du travail protégé, de traiter des questions d'ordre conjoncturel ou structurel relatives aux ESAT. Mais aussi de valoriser l'accompagnement social qui a toute son importance pour la sociabilisation, l'épanouissement, et de l'intégration sociale de la personne en situation de handicap.

Nos tenterons également de dégager quelques orientations pour envisager les évolutions à venir.

Cette journée s'adresse aux professionnels chargés de l'accompagnement, l'orientation et l'insertion des enfants et adultes en situation de handicap tous secteurs confondus (ESAT, IME, Chargés d'insertion, éducateurs spécialisé ETS, MA etc).

Journée d'étude avec la participation des étudiants filière ETS.

8h30 - 9h00 - Accueil des participants

9h00 - 9h15 - Accueil institutionnel

Nadège MARIE, Directrice générale adjointe de l'IRTS de Franche-Comté et **Jean-Michel LAFORGE**, Président du réseau Adaptéa

9h15 - 10h30

Gérard ZRIBI, Fondateur de l'Association nationale des directeurs et cadres d'ESAT (ANDICAT), ex directeur général d'une association gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux en Ile-de-France (AFASER) et responsable d'un organisme de formation continue sur l'insertion (ARFI-Formation)

« *De la désinstitutionnalisation à l'inclusion des personnes : rôle des établissements spécialisés* »

10h30 - 10h45 - Pause

10h45 - 12h00

« **Les ESAT, le droit au travail pour tous** », Vidéo proposée par un collectif de réseaux

Gilles GROSERRIN, Directeur ETP Synergie Etapes

« *L'Esat : une structure de travail inclusive ... avec une valeur ajoutée sociale* »

12h00 - 13h45 - Pause déjeuner (repas libre)

13h45 - 14h15 Jean-Michel LAFORGE, Président du réseau Adaptéa

« *Les 4 axes du Plan de transformation des ESAT* »

14h15 - 15h30 - Présentation d'expériences locales sur 2 axes

Axe 1 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes : Regards croisés »

- **Alexis GENET**, Directeur ESAT Salins les Bains, ASMH

- **Maryline JEANNIER** Présidente Association Droits devant 25

- **Benoît CROSSE** Educateur technique spécialisé Esat Villersexel AHS-FC

- **Sébastien DUMOND**, Directeur ESAT Villersexel AHS-FC et le **Vice-Président du CVS**

Animation, **Aurélie GARNIER**, Directrice Pôle Travail et Insertion professionnelle, Apei Lons le Saunier

Axe 2 « Favoriser une dynamique de parcours...pour une émancipation sociale »

Film « **Yohann BILLARD, un itinéraire d'inclusion** », Association Juralliance

Philippe Rigoulot, Directeur Pôle Adultes Juralliance et **Thibaut DELHOZANNE**, Directeur secteur Grand Besançon, ADAPEI du Doubs

15h30 - 15h45 - Pause

15h45 - 16h45 - Gérard ZRIBI, Fondateur de l'Association nationale des directeurs et cadres d'ESAT (ANDICAT)

« *Synthèse et perspectives* »

16h45 - 17h15 - Groupe Répercussions

Clôture musicale par les artistes de l'ESAT St Sauveur